

Notes



Les dates des permanences 2017

- vendredi 20 janvier
- vendredi 10 février
- vendredi 24 mars
- vendredi 28 avril
- vendredi 19 mai
(salon d'information associative)
- vendredi 16 juin
- vendredi 7 juillet
- vendredi 22 septembre
- vendredi 20 octobre
(salon d'information associative)
- vendredi 24 novembre
- vendredi 15 décembre

*Un vendredi par mois
des professionnels extérieurs dispensent des
conseils gratuits, individuels et sans rendez vous
aux associations de loi 1901 en cours de constitution ou existantes,
adhérentes ou non adhérentes à la Cité des Associations.*

*De 9H00 à 11H30
et de 13H30 à 16H30.*

*Renseignements :
04 91 55 38 42 / 04 91 55 33 37*

Journées Infos Conseils



La Canebière

Cité des Associations

93, la Canebière 13001 Marseille
04 91 55 39 50
04 91 55 27 71



Journée

9h00/11h30 et 13h30/16h30

ADMINISTRATIF

CITE DES ASSOCIATIONS

Pôle ressources : accueil et orientation des associations (conditions, démarches, statuts pour la création d'une association). Information sur les services de la Cité des Associations.

JURIDIQUE (9h-12h / 13h-15h)

JURISTES SOLIDARITES

Association loi 1901 - aspects juridiques informations juridiques sur la création, la constitution, la composition, les statuts, les droits et obligations des membres, de leurs représentants, le fonctionnement (organisation interne), les activités, les actions en justice, les responsabilités de l'association, et des dirigeants, la disparition d'une association, la dissolution, la fusion, la transformation...

Afin de vous conseiller et de vous accompagner dans vos projets, des professionnels sont à votre écoute pour répondre à toutes vos questions lors des deux Salons de l'Information associative les vendredis 19 mai et 20 octobre 2017.

Matinée

9h00/11h30



PÔLE EMPLOI

Présenter les mesures d'aide à l'embauche, gérer les recrutements, informer les porteurs de projet sur le parcours au sein de la structure.

SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE

Accueil, information et conseil sur les subventions octroyées par la ville de Marseille.



Après-midi

13h30/16h30

ARTISTIQUE

ARCAS (Association Régionale pour la Création Artistique et Sociale)

Fournir des informations de base ou spécifiques sur les activités artistiques associatives en organisation et développement.

GESTION-BUDGET-SUBVENTIONS

AGODIS

Conseil en gouvernance, responsabilité de l'association employeur, élaboration des budgets prévisionnels et des dossiers de demande de subvention.

COMPTABILITÉ (uniquement lors des Salons)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Informations sur la tenue des comptes, les documents de fin d'année, les nouvelles règles fiscales.

La Ville de Marseille réunit une fois par mois des professionnels du monde associatif afin de vous conseiller et de vous accompagner dans vos projets.